



THE ORPHAN ONCOLOGY INNOVATOR

COMMUNIQUE DE PRESSE

## ***Onxeo lance une augmentation de capital par construction accélérée d'un livre d'ordres***

**Paris (France), le 19 juin 2017 – 17 :45 CEST** – Onxeo SA (Euronext Paris, Nasdaq Copenhague: ONXEO), (« **Onxeo** » ou « **la Société** »), société de biotechnologie spécialisée dans le développement de médicaments innovants pour le traitement des maladies orphelines, en particulier en oncologie, annonce aujourd'hui le lancement d'une augmentation de capital destinée à certains investisseurs institutionnels en France et à l'étranger.

Les fonds levés seront alloués au développement de ses programmes de R&D dans le domaine des pathologies orphelines en oncologie ainsi que plus généralement au financement de l'activité de la Société.

Onxeo possède trois actifs stratégiques dont les étapes de développement sont les suivantes :

- Livatag<sup>®</sup>, une nanoformulation de doxorubicine (doxorubicine Transdrug<sup>™</sup>) en cours d'évaluation dans un essai de phase 3 pour le traitement du carcinome hépatocellulaire ; la première analyse des résultats de cet essai de phase 3, ReLive, est prévue avant fin septembre 2017.
- Beleodaq<sup>®</sup>, un inhibiteur d'HDAC commercialisé aux Etats-Unis dans le traitement du lymphome à cellule T périphérique (PTCL) ; un programme d'étude préclinique exploratoire dans d'autres indications se poursuit, dont les premiers résultats sont attendus à la fin du troisième trimestre 2017.
- AsiDNA<sup>™</sup>, un produit first-in class\* qui prévient la réparation de l'ADN tumoral ; les premiers résultats précliniques par voie systémique (IV) sont prévus durant l'été ce qui permettrait d'initier une étude de phase 1 en fin d'année.

Le produit brut de l'opération devrait s'élever à environ 12M€. La Société a annoncé une trésorerie consolidée de 21.7M€ à la fin du premier trimestre 2017 et la présente opération vise à étendre la visibilité financière d'Onxeo jusqu'au 4<sup>ème</sup> trimestre 2018. La Société entend aussi poursuivre une stratégie d'optimisation de son portefeuille, qui pourrait se traduire par un financement non dilutif, y compris par la monétisation de ses actifs non stratégiques. La levée de fonds envisagée entraînerait l'émission d'environ 3 000 000 actions représentant environ 6,4% du capital social de la Société sur une base non diluée.

La levée de fonds sera réalisée via une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la Société, conformément aux dix-huitième et vingtième résolutions de l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 24 mai 2017 et sur le fondement des articles L. 225-136 du code de commerce et L. 411-2(II) du code monétaire et financier.

La levée de fonds s'effectuera par construction accélérée d'un livre d'ordres, débutant immédiatement et qui devrait se clore avant l'ouverture des marchés demain, sous réserve de toute clôture anticipée ou prorogation.

\* First in class : premier d'une nouvelle catégorie de médicaments.



La Société annoncera le résultat de la levée de fonds dès que possible après la clôture du livre d'ordres dans un communiqué de presse ultérieur. Le règlement-livraison des actions nouvelles et leur admission est prévue le 22 juin 2017 sur le marché réglementé d'Euronext Paris et dès que possible sur le marché réglementé du Nasdaq OMX de la bourse de Copenhague (Danemark).

La levée de fonds par construction accélérée d'un livre d'ordres est ouverte aux investisseurs institutionnels en France, dans chacun des Etats membres de l'Espace économique européen conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (telle que modifiée) dans la mesure où elles ont été transposées dans cet Etat membre ou, dans le cas contraire, dans les situations ne nécessitant pas la publication d'un prospectus au titre de l'article 3(2) précité et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre, et hors des Etats-Unis d'Amérique conformément à la *Regulation S* du *U.S. Securities Act* de 1933, tel qu'amendé (le « **Securities Act** »). Simultanément, la Société réalise un placement privé aux Etats-Unis d'Amérique auprès de « *qualified institutional buyers* » tels que définis par la *Rule 144A* du *Securities Act* ou d'« *institutional 'accredited investors'* » tels que définis par la *Rule 501(a)* de la même loi.

La levée de fonds ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers.

L'attention du public est portée sur les facteurs de risque relatifs à la Société et à son activité, présentés en section 5.5.1.4 du document de référence 2016 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 24 avril 2017 sous le numéro D.17-0423, disponible sans frais sur les sites internet de la Société ([www.onxeo.com](http://www.onxeo.com)) et/ou de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

Parallèlement à la détermination des termes et conditions définitifs de l'augmentation de capital, la Société signera un engagement de conservation d'une durée de 90 jours après la date de fixation du prix de l'augmentation de capital, sous réserves d'exceptions usuelles. Les personnes agissant au nom de la Société (c'est-à-dire les membres du comité exécutif ou les administrateurs) signeront également des engagements similaires au titre des actions de la Société qu'ils détiennent.

Guggenheim Securities, LLC et Oddo BHF agissent en tant que Teneurs de Livre Associés.

Ce communiqué ne constitue pas un prospectus en vertu de la directive Prospectus ou une offre au public.

#### À propos d'Onxeo

Onxeo est une société de biotechnologie au stade clinique spécialisée dans le développement de médicaments innovants pour le traitement des maladies orphelines en particulier dans le domaine de l'oncologie, répondant à une forte demande thérapeutique dans l'un des segments à plus forte croissance de l'industrie pharmaceutique.

Onxeo a pour ambition de devenir un leader mondial et un pionnier dans le domaine des cancers orphelins ou rares. La stratégie d'Onxeo est fondée sur le développement de thérapies de pointe efficaces et sûres, destinées à améliorer la vie des patients souffrant de cancers rares ou résistants en apportant une vraie différence par rapport aux thérapies actuelles.

Le portefeuille d'Onxeo dans les cancers orphelins comprend 3 produits majeurs dans plusieurs programmes précliniques et cliniques en cours, seuls ou en combinaison pour de multiples indications de cancer :

- **Livatag**<sup>®</sup> (Doxorubicine Transdrug<sup>™</sup>) : Actuellement en cours d'évaluation dans le cadre de l'essai de Phase III ReLive chez des patients atteints de carcinome hépatocellulaire (cancer primitif du foie ou CHC) ; ReLive vise à démontrer l'efficacité et la tolérance de Livatag<sup>®</sup> par rapport au meilleur traitement disponible choisi par le médecin chez 390 patients souffrant d'un carcinome hépatocellulaire avancé (CHC, également appelé cancer primitif du foie), après échec ou intolérance au sorafenib
- **Beleodaq**<sup>®</sup> (belinostat) : Approuvé sous conditions aux Etats-Unis en 2014 par la Food and Drug Administration (FDA), dans le cadre d'une procédure accélérée d'autorisation de mise sur le marché, en 2<sup>ème</sup> ligne de traitement pour les patients atteints de lymphome à cellules T périphérique (PTCL) et actuellement commercialisé par Spectrum Pharmaceuticals ; l'association de belinostat avec d'autres agents anticancéreux est actuellement évaluée en traitement de 1<sup>ère</sup> intention pour les patients atteints de PTCL (étude BelCHOP) et pour les tumeurs solides ;



- **AsiDNA™** : premier produit d'une nouvelle classe de médicaments issu de la technologie siDNA (signal interfering DNA), dont une première étude de Phase I dans le mélanome métastatique a permis d'établir la preuve de concept ; la Société a engagé un programme préclinique visant à démontrer l'efficacité d'AsiDNA par voie systémique.

La Société est basée à Paris, France, avec des bureaux à Copenhague et à New York, et compte environ 60 employés. Onxeo est cotée sur Euronext Paris, France et Nasdaq Copenhague, Danemark (Mnémono : ONXEO, Code ISIN : FR0010095596).

Pour plus d'information : [www.onxeo.com](http://www.onxeo.com)

#### **Avertissement**

En France, l'offre et la cession des actions Onxeo SA décrites ci-dessus seront effectuées exclusivement dans le cadre d'un placement privé en conformité avec l'article L. 411-2 du code monétaire et financier et les dispositions réglementaires applicables. Elles ne constituent pas une offre au public au sens de l'article L. 411-1 du code monétaire et financier et ne donneront pas lieu à l'établissement d'un prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen ayant transposé la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (telle que modifiée notamment par la directive 2010/73/EU, dans la mesure où cette directive a été transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen) (la « **Directive Prospectus** »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus si elles ont été transposées dans cet Etat membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Onxeo SA d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient s'adressent et sont destinés uniquement aux personnes (i) qui sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) qui sont des professionnels en matière d'investissements (« *investment professionals* ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (le « **Financial Promotion Order** ») ou (iii) qui sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) du Financial Promotion Order (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, « *high net worth companies, unincorporated associations etc.* ») ou (iv) sont des personnes auxquelles une invitation ou une incitation à s'engager dans une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) peut être légalement communiquée ou transmise (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble dénommées, les « **Personnes Habilitées** »). Toute invitation, offre ou accord en vue de la souscription ou l'achat de titres financiers objet du présent communiqué est uniquement accessible aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé(e) que par les Personnes Habilitées. Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par toute personne autre qu'une Personne Habilitée.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription ou d'achat, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions Onxeo SA aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de restrictions. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **U.S. Securities Act** »), étant précisé que les actions Onxeo SA n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et qu'Onxeo SA n'a pas l'intention de procéder à une offre au public des actions Onxeo SA aux Etats-Unis.

Conformément à l'article 211-3 du Règlement Général de l'AMF, il est rappelé que :

- L'offre ne donne pas lieu à l'établissement d'un Prospectus soumis au visa de l'AMF.
- Les personnes ou entités mentionnées au 2° du II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier ne peuvent participer à cette offre que pour compte propre dans les conditions fixées par les articles D. 411-1, D. 411-2, D. 734-1, D. 744-1, D. 754-1 et D. 764-1 du code monétaire et financier.
- La diffusion, directe ou indirecte, dans le public des actions ainsi souscrites ou acquises ne peut être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L. 411-1, L. 411-2, L. 412-1 et L. 621-8 à L. 621-8-3 du code monétaire et financier.

La diffusion du présent communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.



Toute décision de souscrire ou d'acheter des actions Onxeo SA doit être effectuée uniquement sur la base des informations publiques disponibles concernant Onxeo SA. Ces informations ne relèvent pas de la responsabilité de Guggenheim Securities, LLC et de Oddo BHF Corporate & Markets et n'ont été vérifiées indépendamment ni par Guggenheim Securities, LLC ni par Oddo BHF Corporate & Markets.

#### Déclarations prospectives

Le présent communiqué contient de manière implicite ou expresse certaines déclarations prospectives relatives à Onxeo et à son activité. Ces déclarations dépendent de certains risques connus ou non, d'incertitudes, ainsi que d'autres facteurs, qui pourraient conduire à ce que les résultats réels, les conditions financières, les performances ou réalisations de Onxeo diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. Onxeo émet ce communiqué à la présente date et ne s'engage pas à mettre à jour les déclarations prospectives qui y sont contenues, que ce soit par suite de nouvelles informations, événements futurs ou autres. Pour une description des risques et incertitudes de nature à entraîner une différence entre les résultats réels, les conditions financières, les performances ou les réalisations de Onxeo et ceux contenus dans les déclarations prospectives, veuillez-vous référer à la section 5.5.1.4 « Facteurs de Risque » du document de référence 2016 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 24 avril 2017 sous le numéro D.17-0423, qui est disponible sur les sites Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de la Société ([www.onxeo.com](http://www.onxeo.com)).

#### Onxeo

Valérie Leroy, Relations Investisseurs  
[investors@onxeo.com](mailto:investors@onxeo.com)  
+33 1 45 58 76 00

#### Relations Presse

Caroline Carmagnol  
Alize RP  
[alize-onxeo@alizerp.com](mailto:alize-onxeo@alizerp.com)  
+33 6 64 18 99 59 / +33 6 38 16 26 41

#### Relations Investisseurs / Communication stratégique

Dušan Orešanský / Emmanuel Huynh  
NewCap  
[onxeo@newcap.eu](mailto:onxeo@newcap.eu)  
+33 1 44 71 94 92

#### Investor Relations US

Brian Ritchie  
LifeSci Advisors  
[britchie@lifesciadvisors.com](mailto:britchie@lifesciadvisors.com)  
+1 212 915 2578